



**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Bordeaux, le 17 septembre 2021

Réf :
Lettre 3 21-22 NL

Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique
Régional
Education musicale et chant choral

Affaire suivie par :
Jean-Marie CANIARD
IA-IPR d'éducation musicale

à

Tél : 05 57 57 38 19
Mél : jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation
musicale et chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2021 – Éducation musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

Par courriel du 6 juillet dernier, je vous souhaitais - à toutes et tous - un reposant été au diapason de la plus grande sérénité possible, pour vous-mêmes et vos proches. J'espère qu'il en a bien été ainsi.

Malgré les nombreuses contraintes que nous savons, la perspicacité et le courage avec lesquels vous avez mené à bien votre mission durant l'année scolaire passée demeurent de précieux atouts afin d'en envisager la poursuite dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire que nous traversons toujours.

Malgré tout, il s'agit en effet de continuer à relever au mieux les défis de maintien de la meilleure qualité possible des enseignements, au bénéfice de l'élévation générale du niveau scolaire et de la réduction des inégalités, volonté forte du nouveau projet académique 2021-2025 (<https://www.ac-bordeaux.fr/projet-academique-2021-2025>).

Préambule commun à l'ensemble des disciplines

A partir de la session 2022, les modalités d'obtention du baccalauréat sont modifiées :

- Décret no 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique NOR : MENE2120913D
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 NOR : MENE2120914A
- Note de service du 28 juillet 2021 modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022 NOR MEN2121270N, MENJS DGESCO A2-1

La note de service précitée impose que dans chaque établissement soit élaboré un *Projet d'évaluation* pour le cycle terminal.

Afin de rédiger ce projet d'évaluation vous bénéficierez des recommandations du *Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves* rédigé par l'IGESR :

<https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

L'action des IA-IPR va revêtir deux formes :

- Un appui auprès des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques interdisciplinaires.
- Un accompagnement disciplinaire

Ce projet contribuera à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines.

Votre investissement – Mes remerciements

Il me tardait de saluer les bons et loyaux services des professeurs qui font valoir leurs droits à la retraite en 2021, non sans les remercier vivement de leur implication et de leur générosité auprès des élèves, de notre discipline et du système éducatif. Nous leur souhaitons une bonne continuation, avec beaucoup de projets personnels et musicaux à partager.

Souhaitons la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie de Bordeaux à compter de cette rentrée !

Cette année scolaire-ci, parmi ses quelques 425 enseignants titulaires et non-titulaires (public et privé), notre discipline dans l'académie de Bordeaux compte :

- 10 professeurs stagiaires (7 en enseignement public et 3 en enseignement privé sous contrat)
- 2 professeures contractuelles alternant
- 3 professeurs agrégés stagiaires

Je tiens à saluer une nouvelle fois l'implication qui a été la vôtre auprès des élèves et des familles tout au long de l'année scolaire passée.

J'adresse de vifs remerciements aux enseignants parmi vous chargés d'assurer une mission de formation, de tutorat, de coordination chorale, de membre de jurys d'examen et de concours, nationaux ou académiques. Je sais leur investissement et leur dévouement au bénéfice du collectif au sein de notre discipline et en dehors.

Je félicite vivement les collègues de notre discipline qui se sont présentés à des examens ou concours externes et internes de recrutement, la réussite des uns en session 2021 – que nous félicitons - devant encourager les autres à refaire acte de candidature en session 2022, démarche que je salue par avance.

Des remerciements particuliers sont adressés aux professeurs parmi vous qui ont pu – en dépit des difficultés importantes liées aux contraintes sanitaires – contribuer à créer l'évènement lors de prestations musicales données avec vos élèves au printemps dernier – sous des formes et formats innovants (concerts en Live Streaming) - et à l'occasion de la « Rentrée en musique » 2021.

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Pour rappel, le « Document de référence de l'entretien » est une « Aide à la préparation du rendez-vous de carrière ». Je vous encourage bien volontiers à l'utiliser, son contenu constituant une base précieuse d'échange en entretien.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Vous avez toute liberté d'utiliser ou non ce « Document de référence de l'entretien » et, le cas échéant, de me l'adresser en amont de ma venue en rendez-vous de carrière dans l'établissement ou bien le jour de ma visite.

Enseignement de l'Éducation musicale au collège et du chant choral en contexte COVID

Vous retrouverez dans ma lettre de rentrée 2019 (en ligne sur notre site disciplinaire), les références indispensables afin de guider votre mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral : programmes d'enseignement, ressources d'accompagnement, etc.

Compte-tenu des conditions encore si particulières de cette rentrée 2021 (port du masque obligatoire) et étant donné la priorité à accorder à la préservation de la santé de tous, il convient en toute situation de vous reporter aux dispositions stipulées dans l'actuel protocole sanitaire mis en œuvre dans l'établissement scolaire à compter de la rentrée 2021.

Il n'en reste pas moins que la fiche repère thématique publiée sur Eduscol « Rentrée scolaire 2020 – Repères pour l'éducation musicale, les pratiques vocales et le chant choral en contexte COVID » comporte des points de références qui demeurent pertinents, dans le cadre du protocole sanitaire et des mesures de fonctionnement en vigueur à cette rentrée : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL EN CONTEXTE COVID (PROTOCOLE SANITAIRE DE NIVEAU 2)

Pour mémoire, le chant choral est un enseignement facultatif que les mêmes élèves suivent de manière régulière sur la durée de l'année scolaire ; par ailleurs, ce groupe constitué qu'est la chorale est assimilé à une classe d'élèves pouvant provenir de différents niveaux.

La foire aux questions *Coronavirus COVID-19* mise à jour le 9 septembre 2021 indique (p. 28) : « **Les cours de musique et les activités de chorale ont-ils lieu ? Oui. Le port du masque et le respect des gestes barrières n'empêchent pas la pratique de ces activités. Pour les activités en extérieur, le port du masque n'est pas obligatoire mais le respect d'une distanciation d'au moins deux mètres est recommandé.** » (<https://www.education.gouv.fr/media/71379/download>).

A ce jour, la chorale - tous niveaux confondus - peut donc actuellement se réunir de façon régulière en maintenant les directives suivantes : aération de la salle, port du masque, distance entre les élèves et en particulier entre les élèves de groupes classes différents, désinfection régulière.

Le protocole sanitaire étant évolutif et devant s'adapter tout au long de l'année à la situation épidémique, il est possible que la situation de septembre nécessite d'être revue à tout moment afin de garantir au mieux la protection des élèves et des personnels.

Je me tiens à votre écoute et à celle des chefs d'établissement pour toute information complémentaire.

Les rencontres chorales départementales 2021-2022

La Fédération académique Chante-Aquitaine est l'opérateur culturel pour l'organisation de ces rencontres départementales de chorales.

Malgré les contraintes fortes qui pèsent encore actuellement sur les pratiques musicales – vocales notamment – il est important que les professeurs se retrouvent afin de travailler ensemble à l'appropriation des répertoires et à la préparation des prestations des élèves que nous espérons bien pouvoir donner au printemps prochain.

Structurés en réseau, des professeurs-relais se tiennent à la disposition de tous les enseignants et de tous les établissements. Ils interviendront lors des journées de formation à l'enseignement du chant choral qui se tiendront (sur invitation de ma part) selon le calendrier suivant :

- **Dordogne :**
 - o Lundi 11 et mardi 12 octobre 2021, au Clg Clos-Chassaing à PERIGUEUX
 - o Professeur-relais : Christelle Lemoine (christelle.lemoine@ac-bordeaux.fr)
- **Gironde :**
 - o Mardi 12 et mercredi 13 octobre 2021 au Clg Jacques Ellul à BORDEAUX
 - o Professeur-relais : Florent Baffoigne (florent.baffoigne@ac-bordeaux.fr)
- **Landes :**
 - o Lundi 4 et mardi 5 octobre 2021, au Clg Lucie Aubrac à LINXE
 - o Professeur-relais : Florence Boulley (florence.boulley@ac-bordeaux.fr)
- **Lot et Garonne :**
 - o Lundi 13 septembre 2021, au Clg Ducos du Hauron à AGEN
 - o Professeur-relais : Myriam Rullier (myriam.rullier@ac-bordeaux.fr)
- **Pyrénées Atlantiques :**
 - o *Jazz'in collège* : mardi 28 et mercredi 29 septembre 2021, à la Cité scolaire Gaston Fébus à ORTHEZ
 - o Professeur-relais : Lionel Bergez (lionel.bergez@ac-bordeaux.fr)

Enseignements de la musique au lycée

Depuis septembre 2019 la nouvelle architecture du lycée induit de profonds changements. En seconde, l'enseignement optionnel de musique unique s'inscrit en pleine continuité de l'enseignement musical au collège. Il s'adresse à tous les élèves désireux de poursuivre une pratique artistique et découvrir davantage le monde sonore qui les entoure. N'hésitez pas à encourager vos élèves à poursuivre la musique au lycée et à construire des moments de liaison collège-lycée avec les professeurs en charge de cet enseignement.

Le **Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité** de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2021-2022 est reconduit à l'identique, et le programme pour 2022-2023 est d'ores et déjà paru ([BO du 1^{er} juillet 2021](#)). Vous y trouverez détails et spécificités des œuvres retenues.

Dans le même BO figure le [Programme complémentaire pour l'enseignement optionnel de musique en classe terminale pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023](#).

Plan académique de formation (PAF) 2021-2022

Les premières formations proposées dans notre discipline cette année scolaire-ci

Elles renouent avec le format « en présentiel » et on ne peut que s'en réjouir !

- **Stage « Musique au lycée » de Région académique Nouvelle Aquitaine et l'académie de Toulouse (public désigné)** : prévu à l'attention des professeurs enseignant la musique dans les lycées des académies de Toulouse, Bordeaux, Poitiers et Limoges, il se tiendra au lycée Limosin à Limoges, les 23 et 24 septembre 2021.

La thématique de ce stage est « Renforcer la continuité des parcours de formation : construire et évaluer les compétences des élèves du collège au lycée ». En prolongement des travaux de formation qui se sont tenus à distance au cours de l'année scolaire 2020-2021 (de manière synchrone et asynchrone) et en appui sur le guide produit par l'IGÉSR concernant toutes les disciplines (<https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>), les contenus de formation porteront de manière renforcée sur les problématiques liées à l'évaluation des compétences construites par les élèves (contrôle continu, épreuves de musique, Grand oral) et le projet d'évaluation qu'il est demandé à chaque lycée de rédiger dans les semaines qui viennent.

Les échanges présidant à nos travaux se tiendront avec la participation de M. Vincent MAESTRACCI, IGÉSR en charge de la discipline, présent à nos côtés le jeudi 23 septembre prochain.

- **Séminaire chant choral 2021 de Région académique** J'attire votre attention sur cette action de formation chorale d'ampleur particulière mise en place à l'échelle de la région académique Nouvelle-Aquitaine, à l'initiative des IA-IPR d'Éducation musicale et chant choral des académies de Poitiers, Limoges et Bordeaux. A ce jour, il est prévu que ce séminaire chant choral se tiende du 16 au 18 novembre 2021, à l'Abbaye royale de Celles-sur-Belle : <https://www.abbaye-royale-celles.com>
Vous pouvez accéder aux détails des contenus de la formation via le lien suivant : <https://docs.google.com/document/d/1TupCdzcwCfqc38hyYAMI06sWYY01X9C1sCQ94GmQ0hQ/edit?usp=sharing>.

Je reviendrai prochainement vers vous concernant le nombre de professeurs pouvant participer à ce stage (jauge limitée en raison du contexte sanitaire) et la liste nominative des collègues concernés.

Déjà affichée au PAF 2020-2021 de notre discipline (mais empêchée en raison de la crise sanitaire), cette session de formation s'adresse aux enseignants des 1er et 2nd degrés des trois académies et des acteurs culturels, notamment les conservatoires. Cinq formateurs de très haut niveau reconnus internationalement proposeront des temps de mise en situation pédagogique, suivis d'ateliers réflexifs et de constitution didactique : méthode du "Leadership vocal", maîtrise du schéma corporel, sollicitation et développement de la finesse auditive, création de la conscience physique au service de la voix et de l'oral, etc. La formation sera complétée par des ateliers de mutualisation et ateliers de découverte encadrés par les trois IA-IPR et des professeurs experts dans les domaines du corps et de la voix : inclusion et enseignement musical, danse, construction de projets partenariaux.

Ces ateliers mettront en avant les usages du numérique éducatif dont les pratiques innovantes ont été éprouvées durant la période d'enseignement à distance, au bénéfice d'une continuité pédagogique renforcée et d'apprentissages mieux accompagnés de manière personnalisée.

Autres stages à venir

Les professeurs peuvent actuellement (du 6 sept au 30 sept) s'inscrire sur GAIA aux stages à candidatures individuelles des concours/habilitation/certifications. Toutes les autres formations à candidatures individuelles ne sont pas ouvertes. La DAFPEN du rectorat fait évoluer les modalités d'inscriptions individuelles du PAF enseignants ; il sera donc proposé une nouvelle procédure dans les semaines qui viennent.

Afin de vous en informer, je m'adresserai à vous via ma liste de diffusion disciplinaire académique.

Ces derniers mois, je vous ai écrit plusieurs courriels via cette liste de diffusion à propos des inscriptions aux dispositifs de préparation des concours internes, le dernier d'entre eux (N°3) datant du 15 septembre 2021. Je vous engage à vous y référer si nécessaire.

Pour rappel :

Comme durant l'année scolaire passée, les professeurs formateurs co-pilotant à mes côtés ces formations sont :

- M. Jean BOURDONCLE, concernant la préparation au CAPES interne/CAER d'Education musicale et chant choral

- M. Philippe LEMOINE, concernant la préparation à l'agrégation interne/CAER de musique

Education artistique et culturelle (EAC) : réussir le 100%

La loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante essentielle de la formation générale de tous les élèves. L'éducation artistique et culturelle privilégie le contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, dans le cadre des enseignements artistiques comme dans celui des actions éducatives.

La DAAC accompagne les établissements scolaires pour les aider à réaliser le 100% EAC dans l'académie de Bordeaux, dans un dialogue renouvelé avec l'ensemble des acteurs territoriaux, un ensemble d'offres et de propositions sur lesquelles tous les établissements peuvent s'inscrire :

- Offres territoriales : <https://www.ac-bordeaux.fr/offre-culturelle-2021-territoriale-123497>
- Offres des partenaires : <https://www.ac-bordeaux.fr/offre-culturelle-2021-des-partenaires-123499>
- Offres académiques : <https://www.ac-bordeaux.fr/offre-culturelle-rentree-2021-offre-academique-123587>
- Offres nationales : <https://www.ac-bordeaux.fr/offre-culturelle-rentree-2021-offre-nationale-123595>

Désormais, toutes les actions EAC passent par l'application ADAGE (Application Dédicée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle). Cette plateforme numérique est accessible à toutes les communautés éducatives des écoles, collèges et lycées par Intranet, via le portail ARENA. L'application est destinée à favoriser l'atteinte de l'objectif fixé par le gouvernement de 100% d'élèves touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle par an : <https://www.ac-bordeaux.fr/adage-121683>

Vous pouvez aussi obtenir de nombreuses informations via le site de la DAAC :

<https://www.ac-bordeaux.fr/education-artistique-et-culturelle-eac-122338>

Chaque mois, nous éditons une « Daac'tualité », lettre d'information de nos activités :

<https://www.ac-bordeaux.fr/daac-tualites-lettre-d-information-ndeg8-124577>

Après une expérimentation de 2 ans dans plusieurs départements, le Pass Culture est désormais accessible à tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources sur tout le territoire : <https://www.ac-bordeaux.fr/le-pass-culture-123956>

En ce qui concerne les stages, il y a désormais un nouveau protocole d'inscription qui se déroulera au fil de l'eau. A l'ouverture des candidatures individuelles, vous serez invités à vous abonner aux formations qui vous intéressent et vous serez informés ensuite de leurs mises en œuvre.

Le Chœur Académique :

Un stage de 30 à 50 personnes volontaires et déjà familières de la pratique du chant choral dans chaque département sera mis en œuvre. Il donnera lieu à une journée de formation académique, le vendredi 6 mai 2022 et débouchera sur un concert à l'auditorium de l'Opéra de Bordeaux : le chœur académique (jusqu'à 150 choristes) se produira en première partie du concert (deuxième partie : lancement de *Portraits du passé*, conte musical pour enfants de Sally GALET, commandé par Chante Aquitaine).

Le chœur sera dirigé par Salvatore CAPUTO, chef de chœur de l'Opéra National de Bordeaux et son assistant, Alexis DUFFAURE. Ils se rendront sur chaque formation en département.

Un pianiste accompagnateur est prévu.

Répertoire envisagé : *Ariettes oubliées* de Julien JOUBERT

Vous retrouverez les noms des professeurs relais musique auprès de la DAAC dans l'organigramme de la DAAC disponible en ligne à l'adresse :

[Les personnes-ressources dans l'académie | Académie de Bordeaux \(ac-bordeaux.fr\)](https://www.ac-bordeaux.fr/les-personnes-ressources-dans-l-academie)

Monsieur Éric BOISUMEAU, conseiller académique pour les arts et la culture, en charge de la musique auprès de la DAAC, est à votre disposition pour tout renseignement concernant l'ensemble de ces actions.

Tel : 05.57.57.35.90 / 06.85.82.86.06 - courriel : eric.boisumeau@ac-bordeaux.fr

Une dynamique disciplinaire collective : engagement individuel et travail en équipe

Accompagner, responsabiliser et donner confiance aux élèves

Comme ce fut le cas en 2018-2019, l'année scolaire passée, une dizaine de professeurs a collaboré en équipe coordonnée par M. Rémi MASSÉ, dans le cadre de Travaux académiques mutualisés (TraAM), initiative nationale que pilote en académie la Délégation académique au numérique éducatif (DANE).

<https://eduscol.education.fr/cid98083/les-travaux-academiques-mutualises-traam-des-laboratoires-de-pratiques-numeriques.html>

La thématique de recherche/production sur laquelle ont porté les travaux a été : *"La ludification pédagogique en éducation musicale comme source de motivation pour favoriser le travail à distance et en présentiel."*

Le fruit de ces travaux vaillamment menés à bien par les professeurs a été partagé par leurs soins auprès de tous sur notre site disciplinaire :

<https://padlet.com/lmer/traam2020>

Chacun mesure la manière dont cette thématique entre en cohérence avec votre récent vécu pédagogique auprès de vos élèves et avec les perspectives d'investigation et d'innovation qu'il nous appartient de continuer à investir collectivement (situations de classe hybride, en présentiel et/ou à la maison en distanciel), au bénéfice de la continuité pédagogique.

Professeure d'Éducation musicale et chant choral chargée de mission d'inspection (CMI) auprès de l'IA-IPR de la discipline :

- Madame Lydie AMAT BOUGRIER (Lydie.Amat@ac-bordeaux.fr), chargée de mission d'inspection

Professeurs d'Éducation musicale et chant choral chargés de mission auprès de la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) et de l'IA-IPR de la discipline :

- Monsieur Rémi MASSÉ (remi.masse@ac-bordeaux.fr) : interlocuteur académique pour le numérique (IAN) en Éducation musicale ; durant cette année scolaire-ci, M. MASSE passe progressivement le relais à M. Guillaume VALLET.
- Monsieur Didier LONCA (dider.lonca@ac-bordeaux.fr) : webmestre du site disciplinaire académique Éducation musicale et chant choral ; durant cette année scolaire-ci, M. LONCA passe progressivement le relais à M. Arnaud DARRIGRAND.

Je saisis l'occasion de souligner la compétence, l'investissement et la générosité avec lesquels nos collègues qui passent le relais ont porté la mission qui leur était confiée, avec le sens du service au bénéfice du collectif qui n'a d'égal que leur extrême dévouement auprès des collègues et de la discipline. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

De la même façon, il convient d'adresser des remerciements particuliers aux deux professeurs qui prennent le relais, en étant animés des mêmes valeurs que leurs aînés au service de la qualité du service public d'éducation et de notre discipline.

L'éducation musicale en ligne – Portail national Eduscol, FNCS et site disciplinaire académique

De précieuses ressources que je vous engage à consulter régulièrement sont à votre disposition en ligne : textes officiels, documents didactiques et pédagogiques, calendriers des formations, agenda des rencontres de chorales, etc. :

- Le portail national Éducation musicale sur Eduscol
 - o <http://eduscol.education.fr/education-musicale/>
- Le site de la Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS)
 - o <http://fncs2020.fr/>
- Les pages disciplinaires du site de l'Académie, à l'adresse :
 - o <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/>

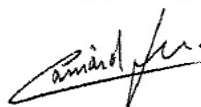
Votre présence engagée et votre dévouement auprès des élèves, dans vos établissements d'exercice et au regard de l'animation de notre discipline demeurent des plus déterminés et je vous en félicite.

Que chacune et chacun puissent œuvrer en misant sur la force que représente notre collectif disciplinaire ne peut que nous rassurer !

Je me tiens à votre écoute, en demeurant notamment joignable par le biais de mon adresse électronique de messagerie professionnelle : jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

Je vous renouvelle mes encouragements et mon soutien pour cette année scolaire que je vous souhaite la plus sereine et fructueuse possible, jusqu'au plein aboutissement des projets musicaux que vous ne manquez pas de concevoir et de faire vivre aux milliers d'élèves qui vous sont confiés.

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Jean-Marie CANIARD